



CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

BOURSE AUX MATÉRIAUX















Table des matières

PREAMBULE	2
ARTICLE 1 : OBJET	2
ARTICLE 2 : DÉFINITION	3
ARTICLE 3 : REGLES GÉNÉRALES	4
ARTICLE 4 : CHAMP D'APPLICATION	4
ARTICLE 5 : INSCRIPTION SUR LA PLATEFORME	4
ARTICLE 6 : PRIX ET PAIEMENTS	6
ARTICLE 7 : CONTENU DES ANNONCES	6
ARTICLE 8 : DUREE ET SUPPRESSION D'UNE ANNONCE	<i>7</i>
ARTICLE 9 : RETRAIT DES MATERIAUX	8
ARTICLE 10 : RESPONSABILITÉS DES PARTIES	9
ARTICLE 11 : INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES - ACCEPTATION DE L'ACHETEUR	10
ARTICLE 12 : DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	10
ARTICLE 13 : LITIGES	10
ARTICLE 14 : SERVICE CLIENT ET RECLAMATION	11
ARTICI F 15 : DROIT APPLICABLE - LANGUE	11

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Les présentes conditions générales régissent l'utilisation de ce site : www.bourseauxmateriaux.re

Ce site appartient et est géré par la Cellule Économique du Bâtiment et Travaux Publics (CERBTP).

En utilisant ce site, vous indiquez que vous avez lu et compris les conditions d'utilisation et que vous acceptez de les respecter en tout temps.

PREAMBULE

La CERBTP, porteur du projet de la Bourse aux Matériaux, est une association loi 1901, constituée en 1992, dont le siège social est situé au 2, rue Juliette Dodu – CS 41009 97743 Saint Denis Cedex 9.

Elle est immatriculée au RNA sous le numéro W9R1001301.

La CER BTP est propriétaire du nom de domaine du site www.bourseauxmateriaux.re.

Le site <u>www.bourseauxmatériaux</u> est une plateforme communautaire dématérialisée ayant vocation d'animer un réseau local d'économie circulaire et de mettre en relation des professionnels détenteurs de matériaux et équipements de construction d'occasion avec des particuliers ou des professionnels qui achètent ces matériaux et équipements dans la perspective de les réemployer. La Bourse aux Matériaux permet de revaloriser les ressources à l'échelle locale. Le site apporte un service innovant qui répond au besoin de limiter l'impact environnemental et social du secteur de la construction.

La Bourse aux Matériaux ne représente ni le Vendeur ni l'Acheteur. Elle n'assure en aucun cas la vente directe des biens présentés sur le site <u>www.bourseauxmatériaux.re</u>. Les Vendeurs et Acheteurs sont seuls décisionnaires de la concrétisation de l'achat, de la vente ou du don des biens proposés sur la plateforme de La Bourse aux matériaux.

Les produits en ligne sur la plateforme de la Bourse aux Matériaux sont des produits de construction mis à disposition par les professionnels pour des particuliers et professionnels tels que par exemple : des stocks invendus, des surplus de chantier, des erreurs de commandes, des matériaux et équipements d'occasion issus de la déconstruction méthodique de bâtiments.

ARTICLE 1: OBJET

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation ci-après désignée les "CGU", ont pour objet de définir les conditions de mise à disposition et d'utilisation du Service du site www.bourseauxmatériaux.re.

ARTICLE 2: DÉFINITION

Pour une meilleure lisibilité des présentes Conditions Générales d'Utilisation, les termes suivants auront toujours le sens et la portée qui leurs sont conférés au présent article :

- Acheteur : désigne tout Utilisateur achetant un ou plusieurs matériaux du BTP proposés à la vente (ou au don) dans une annonce publiée par un Vendeur sur le site.
- Annonce : désigne une offre de matériaux du BTP publiée et diffusée sur le site par un Utilisateur et disponible librement à la consultation.
- **CERBTP**: est une association loi 1905 dont le siège social est situé au 2, rue Juliette Dodu CS 41009 97743 Saint Denis Cedex 9, elle est immatriculée au RNA sous le numéro W9R1001301. La CERBTP est porteur du projet de la Bourse aux matériaux.
- **Compte :** désigne le compte de l'Utilisateur dont l'enregistrement est nécessaire pour publier une Annonce et auquel il pourra se connecter sur le site au moyen de ses Identifiants pour consulter et gérer un ensemble d'informations le concernant sur le site, notamment ses données personnelles, ses annonces etc.
- **Identifiant**: désigne l'identifiant et le mot de passe choisis par l'Utilisateur et qui lui permettent de se connecter à son Compte Professionnel/Particulier.
- Inscription: désigne la procédure d'inscription en ligne sur le site, définie par la CER BTP, que l'Utilisateur doit accomplir pour utiliser tout ou partie du Service, et aboutissant à la création des Identifiants et du Compte Professionnel/Particulier de l'Utilisateur. L'inscription est obligatoire pour pouvoir poster une Annonce.
- Matériaux : désigne les matériaux, équipements ou autres produits proposés à la vente par le Vendeur. Ces matériaux d'occasion font l'objet d'annonces sur le site.
- **Prix**: le prix déterminé par le Vendeur pour les matériaux mis en vente sur une Annonce. Le prix affiché dans les Annonces publiées sur le site correspond au prix de vente TTC.
- **Professionnels du BTP:** tout professionnel, inscrit au registre du commerce et des sociétés, exerçant des activités dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (notamment architectes, promoteurs immobiliers, entreprises de travaux, etc.).
- **Service**: désigne le service proposé sur le site <u>www.bourseauxmatériaux.re</u> consistant en la mise en relation de professionnels vendant, achetant ou faisant une donation de matériaux d'occasion.
- **Site**: désigne la plateforme accessible à l'adresse <u>www.bourseauxmatériaux.re</u> qui offre aux Utilisateurs des outils et fonctionnalités techniques en ligne. Il permet notamment la publication d'Annonces aux fins de mettre en relation des professionnels vendant/donnant des matériaux du BTP d'occasion et des particuliers et professionnels achetant des matériaux du BTP d'occasion.
- **Utilisateur** : désigne toute personne physique ou morale utilisant le site www.bourseauxmatériaux.re.
- **Vendeur**: désigne un Utilisateur publiant et diffusant une Annonce sur le site www.bourseauxmatériaux.re. Seuls les professionnels peuvent poster des annonces de vente ou de dons de matériaux sur le site.
- **Visiteur**: désigne toute personne physique ou morale accédant au site à des fins de consultation.

ARTICLE 3: REGLES GÉNÉRALES

Tout Utilisateur déclare être informé qu'il devra, pour accéder aux Services de La Bourse aux Matériaux, disposer d'un accès à l'Internet souscrit auprès du fournisseur de son choix, dont le coût est à sa charge.

L'Utilisateur s'engage, le cas échéant, à respecter et à maintenir la confidentialité des Identifiants de connexion à son Compte et reconnaît expressément que toute connexion à son Compte, ainsi que toute transmission de données depuis son Compte sera réputée avoir été effectuée par l'Utilisateur.

L'Utilisateur est informé et accepte que pour des raisons d'ordre technique, son Annonce ne sera pas diffusée instantanément après son dépôt sur le site car l'Annonce doit être validée par un modérateur de la CER BTP.

L'Utilisateur est informé qu'en publiant son Annonce sur le site, celle-ci est susceptible d'être partagée par tout Utilisateur, notamment sur les Réseaux sociaux.

L'inscription sur La Bourse aux Matériaux et l'utilisation des Services sont gratuites.

ARTICLE 4: CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions générales d'Utilisation s'appliquent sans restriction ni réserve à l'ensemble des Utilisateurs de La Bourse aux matériaux. Le choix et l'achat d'un ou plusieurs matériaux sont de la seule responsabilité du l'Acheteur. Ces CGU sont accessibles à tout moment sur le site www.bourseauxmatériaux.re et prévaudront sur tout autre document.

Les Utilisateurs du site déclarent avoir pris connaissance des présentes CGU et les avoir acceptées en cochant la case prévue à cet effet lors de leur inscription sur le site www.bourseauxmatériaux.re

En publiant et diffusant une Annonce sur le site, le Vendeur atteste de son acceptation sans réserve des présentes CGU. En prenant contact avec le Vendeur, l'Acheteur atteste de son acceptation sans réserve des présentes CGU.

Les présentes CGU du site <u>www.bourseauxmatériaux.re</u> peuvent être modifiées à tout moment par la CERBTP.

ARTICLE 5: INSCRIPTION SUR LA PLATEFORME

5.1 Restriction d'âge : L'âge minimum pour utiliser ce site est de 18 ans. Les Utilisateurs conviennent qu'en utilisant ce site, ils ont plus de 18 ans. Nous n'assumons aucune responsabilité juridique pour les fausses déclarations sur l'âge.

- **5.2 Comptes** : Lorsqu'un Utilisateur créer un compte sur le site de la Bourse aux matériaux, il accepte ce qui suit :
 - Qu'il est le seul responsable du compte, de ma sécurité et de la confidentialité du compte, y compris les mots de passe ou les renseignements de nature délicate joints à ce compte, et
 - 2. Que tous les renseignements personnels que l'Utilisateur a fourni par l'entremise de son compte sont à jour, exacts et véridiques et qu'il mettra à jour ses renseignements personnels s'ils changent.
- **5.3** Inscription : Les professionnels et les particuliers peuvent s'inscrire sur le site de la Bourse aux matériaux. Cependant, seuls les professionnels du BTP peuvent poster une Annonce.

Utilisateur : Pour vendre via la plateforme de La Bourse aux matériaux, l'Utilisateur doit s'inscrire sur le site.

Lors de l'inscription, l'Utilisateur doit communiquer à la Bourse aux matériaux les informations suivantes :

Pour les professionnels

- Une adresse e-mail valide qui sert d'identifiant de connexion*;
- Un mot de passe contenant au moins 8 caractères dont un chiffre*;
- Le nom et prénom*;
- Le numéro de téléphone*;
- Le nom de l'entreprise*;
- Le numéro SIRET*;
- Le secteur d'activité.

Le Vendeur s'inscrivant sur la plateforme de La Bourse aux Matériaux aura le choix ou non de rendre visible le nom de son entreprise par les autres utilisateurs. En d'autres termes, il peut poster des annonces anonymement (seulement les modérateurs de la CERBTP pourront voir l'identité du Vendeur).

Pour les particuliers

- Une adresse e-mail valide qui sert d'identifiant de connexion*;
- Un mot de passe contenant au moins 8 caractères dont un chiffre*;
- Le nom et prénom*;
- L'adresse complète*;
- Le numéro de téléphone*.

A défaut de communication de ces informations, l'inscription n'aura pas lieu et l'Utilisateur ne pourra pas commercialiser des matériaux sur la plateforme de La Bourse aux matériaux.

ARTICLE 6: PRIX ET PAIEMENTS

6.1 Prix : Les prix des Matériaux sont ceux en vigueur au jour de la parution de l'annonce et figurent sur le site <u>www.bourseauxmatériaux.re</u>, et dans l'Annonce. Sur le site, les prix sont exprimés en euros et en TTC.

6.2 Paiements: La Bourse aux Matériaux ne prend pas de commissions sur les ventes conclues. Le site est un service totalement gratuit pour le Vendeur et l'Acheteur. Aucune transaction n'a lieu sur le site. Lorsqu'un Acheteur souhaite acheter des Matériaux d'occasion, il doit récupérer le numéro de téléphone du Vendeur sur le site, puis le contacter directement et la transaction a lieu en main propre, entre les deux parties.

Les Matériaux sont à récupérer directement sur le lieu, dont l'adresse exacte est communiquée à l'Acheteur par le Vendeur lors de la prise de contact.

Le Vendeur s'engage à fournir une facture à l'Acheteur pour les articles achetés.

6.3 Encaissements : Une fois la récupération des Matériaux effectuée par l'Acheteur, le Vendeur doit valider et attester de la bonne marche de la transaction. Pour cela, une fois les Matériaux récupérés, le Vendeur doit renseigner que la récupération a bien eu lieu en se rendant dans son Compte et en cliquant sur le bouton "J'ai vendu mon article via La Bourse aux Matériaux".

6.4 Dons : Le Vendeur peut également céder à titre gratuit des matériaux par le biais du site de la Bourse aux matériaux. Il faudra que le Vendeur le précise en cochant la case « Don ».

ARTICLE 7: CONTENU DES ANNONCES

7.1 Critères d'éligibilité des produits : Sont exclus du champ d'activité de La Bourse aux matériaux et ne peuvent être vendus sur la plateforme les œuvres d'art et les produits, uniques ou numérotés ou signés.

Les produits en vente sur le site www.bourseauxmateriaux sont des Matériaux de construction issus par exemple de stocks invendus, de surplus de chantier ou bien de la déconstruction méthodique.

Le Vendeur s'engage à ce que les produits qu'il met en vente sur la plateforme www.bourseauxmatériaux ne sont pas issus d'un vol et qu'il est propriétaire des matériaux mis en ligne.

Seuls les Matériaux présentant les caractéristiques suivantes peuvent faire l'objet d'une Annonce sur La Bourse aux Matériaux :

- Ne pas avoir été abandonnés,
- Avoir fait l'objet d'un tri préalable sur le chantier, permettant de sélectionner les produits qui sont réemployables,
- Respecter la législation et les normes applicables aux produits ainsi que les exigences techniques qui leur sont applicable,
- Garantir des performances analogues à des matériaux neufs.

Certains matériaux sont interdits sur le site, notamment :

- Les outillages électroportatifs
- Les climatiseurs
- Les extincteurs
- Les gaz (propane, malice butane, ...)
- Les équipements de protection individuelle (EPI)
- Et tout type de location est interdite (matériel, véhicule de transport, ...)

7.2 Critères d'éligibilité des Annonces : Chaque Annonce doit contenir les informations suivantes :

- Le nom du matériau
- La catégorie
- L'état
- Les dimensions
- La description (facultatif) ainsi que le mode de conditionnement
- La quantité totale disponible
- Le prix initial (facultatif) et le prix de vente TTC
- 1 photo
- La localisation du produit (ville)
- · Le contact du Vendeur
- Les dates de disponibilités.

7.3 Modération des Annonces : Toute Annonce qui semblerait contraire aux dispositions légales ou réglementaires, aux bonnes mœurs, aux règles de diffusion de La Bourse aux Matériaux et/ou susceptible de troubler ou choquer des tiers peut être supprimée immédiatement ou refusée par la CERBTP.

La CERBTP se réserve le droit de modifier l'Annonce. Le Vendeur sera alors tenu informé des modifications apportées à son annonce.

Il est permis à tout Utilisateur de signaler un contenu abusif en cliquant sur le lien « contact ».

Le Vendeur déclare et reconnaît qu'il est seul responsable du contenu des Annonces qu'il publie et rend accessible aux Acheteurs, ainsi que de tout document ou information qu'il leur transmet.

L'Utilisateur assume l'entière responsabilité éditoriale du contenu des Annonces qu'il publie.

ARTICLE 8: DUREE ET SUPPRESSION D'UNE ANNONCE

8.1 Suivi des annonces: Une fois l'Annonce publiée, il est nécessaire d'avoir un suivi des annonces satisfaites, et donc un site à jour. Pour cela, un e-mail automatique sera envoyé 1 mois après la mise en ligne de l'Annonce pour savoir si celle-ci est toujours valable. Si ce n'est plus le cas, le Vendeur pourra supprimer l'annonce en précisant la raison.

8.2 Expiration d'une annonce: L'Annonce déposée par le Vendeur et validée par le modérateur sera en ligne et ce pour une durée maximale de 5 mois et 3 semaines. Une fois ce délai passé, un mail sera envoyé au Vendeur à l'adresse e-mail que celui-ci a renseigné lors de son inscription. Le Vendeur aura le choix de renouveler son Annonce pour une nouvelle période de 6 mois ou de la supprimer.

ARTICLE 9: RETRAIT DES MATERIAUX

Aucune adresse exacte ne sera communiquée sur les Annonce présentent sur le site. Ne sera communiqué que la commune où se trouve les Matériaux. Pour obtenir l'adresse de retrait l'Acheteur doit contacter directement le Vendeur, qui lui communiquera l'adresse de retrait. Le Vendeur peut demander à la personne chargée de récupérer les Matériaux de se munir d'une carte d'identité et des équipements de protection individuelle nécessaires le cas échéant. L'Acheteur s'engage à ne pas entrer dans la zone chantier sans autorisation préalable lors de la récupération des Matériaux. Le Vendeur s'engage à effectuer la manutention des Matériaux demandés par l'Acheteur ou à mettre à disposition du personnel interne afin que les Matériaux demandés soient transportables par l'Acheteur ou toute personne qu'il aura mandatée à cet effet.

Le retrait des produits par l'Acheteur vaut acceptation de la conformité du lot tel que décrit dans l'Annonce. Une fois les produits retirés, il ne peut remettre en question leur qualité, intégrité, fonctionnement et quantités. L'Acheteur peut toutefois refuser de retirer les produits pour non-conformité à l'Annonce.

Le ou les Matériaux sont sous la responsabilité de l'Acheteur dès leur récupération physique auprès du Vendeur. Une fois que l'Acheteur a récupéré les Matériaux, un transfert immédiat des risques et responsabilités liés à ce(s) Matériaux s'effectuent. L'Acheteur a alors la responsabilité de la garde et de la conservation des matériaux. L'Acheteur est responsable des déchets générés liés aux matériaux achetés.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITÉS DES PARTIES

La CERBTP s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'assurer au mieux la fourniture des Services de La Bourse aux Matériaux aux Utilisateurs.

Les informations renseignées dans les Annonces publiées sur le site (telles que les photos, les dimensions, les caractéristiques...) relèvent de la responsabilité exclusive du Vendeur ayant rédigé et publié l'Annonce. Le Vendeur s'engage à ne proposer que des biens disponibles dont il dispose effectivement. En cas d'indisponibilité du bien, le Vendeur s'engage à retirer l'Annonce du site dans les 24 heures de l'indisponibilité. La CERBTP accepte la publication des annonces sur site www.bourseauxmatériaux.re avec les éléments fournis par le Vendeur et, dans ce cadre, elle ne peut être tenue pour responsable de l'inexactitude de ces informations. La Bourse aux Matériaux étant un tiers et le Service du site étant un service de mise en relation entre Vendeur et Acheteur, la responsabilité qui pèse sur le Vendeur ou l'Acheteur au titre de leurs différentes obligations respectives ne peut être en aucun cas imputée à la CERBTP ni au Service www.bourseauxmatériaux.re.

La responsabilité de la CERBTP ne peut en aucun cas être engagée en cas de :

- Défaillance du Vendeur, d'une rupture de stock, ou de toute autre raison empêchant le Vendeur d'honorer la commande ;
- Non réception de la commande par l'Acheteur ;
- Si les Matériaux réceptionnés ne sont pas conformes à la commande effectuée par l'Acheteur ;
- Dol, vice du consentement et vice caché des Matériaux réceptionnés, provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des Matériaux et les rendant impropres à l'usage auquel ils étaient destinés, et plus généralement contre tout défaut de conformité de ceux-ci;
- Interruptions, pannes, modifications et dysfonctionnement des Services du site et ce quelles qu'en soient l'origine et la provenance ;
- La perte de données ou d'informations stockées par le site. Il incombe aux Utilisateurs de prendre toutes précautions nécessaires pour conserver les Annonces qu'ils publient via le site;
- Impossibilité momentanée d'accès au site Internet en raison de problèmes techniques et ce quelles qu'en soient l'origine et la provenance ;
- Dommages directs ou indirects causés à l'Utilisateur, quelle qu'en soit la nature, résultant du contenu des Annonces et/ou de l'accès, de la gestion, de l'Utilisation, de l'exploitation, du dysfonctionnement et/ou de l'interruption des Services du site;
- Utilisation anormale ou d'une exploitation illicite des Services du site par tout Utilisateur;
- Attaque ou piratage informatique, privation, suppression ou interdiction, temporaire ou définitive, et pour quelque cause que ce soit, de l'accès au réseau internet.

Le non-aboutissement d'une transaction entre le Vendeur et l'Acheteur ne saurait engager la responsabilité de la CERBTP et ne pourra donner lieu à aucun dédommagement.

ARTICLE 11 : INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES - ACCEPTATION DE L'ACHETEUR

L'invalidité d'une ou plusieurs clauses des CGU du site, disponibles sur www.bourseauxmatériaux.re n'entraînera pas la nullité des présentes CGU.

L'Acheteur reconnaît dans tous les cas avoir eu communication, préalablement à la conclusion de la vente, d'une manière claire et compréhensible, des présentes CGU. Le fait pour une personne physique (ou morale) de contacter le Vendeur par les coordonnées fournies par le site emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes CGU, ce qui est expressément reconnu par l'Acheteur, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait dès lors inopposable à la CERBTP.

ARTICLE 12 : DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les photos et/ou visuels ne sont publiés qu'à titre d'illustration des articles proposés et peuvent ne pas représenter fidèlement l'offre en question. Les photos, illustrations et/ou visuels ne sont en aucun cas contractuels. La Bourse aux Matériaux ne peut en aucun cas voir sa responsabilité engagée si un visuel, une illustration, un descriptif ou une photo ne reflète pas la réalité formelle de l'article proposé dans les Annonces par le Vendeur.

Le contenu du site est la propriété de la CERBTP et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle. Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

ARTICLE 13: LITIGES

Pour toute réclamation, merci de contacter la CERBTP à l'adresse postale ci-après (2, rue Juliette Dodu – CS 41009 97743 Saint Denis Cedex 9) ou en adressant un courrier électronique à l'adresse bourseauxmateriaux@gmail.com.

L'Utilisateur est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle. Conformément à l'ordonnance n°2015-1033 du 20 août 2015 et au décret d'application n°2015-1382 du 30 octobre 2015, tout différend ou litige dit de consommation, sous réserve de l'article L.152-2 du code de la consommation peut faire l'objet d'un règlement amiable par médiation auprès du CMAR — Centre de Médiation et d'Arbitrage de La Réunion.

ARTICLE 14: SERVICE CLIENT ET RECLAMATION

Pour toute autre information, la CERBTP est à votre disposition par mail : bourseauxmateriaux@gmail.com

Pour toute réclamation relative aux Matériaux, l'Acheteur doit s'adresser directement au Vendeur via les coordonnées communiquées par la Bourse aux Matériaux.

ARTICLE 15: DROIT APPLICABLE - LANGUE

Les présentes CGU et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Les présentes CGU sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Date d'entrée en vigueur : le 20/10/2022